

Piratage : AT&T veut instaurer le filtrage des réseaux

Le piratage est le cheval de bataille des fournisseurs de contenus. Malheureusement pour les éditeurs, la lutte, contre ce qu'ils décrivent comme un fléau, semble sur de nombreux points déjà perdue. Les réseaux P2P sont toujours très actifs et le BitTorrent n'a jamais été aussi populaire.

Du coup, certains opérateurs, doivent faire face à la pression de ces mêmes éditeurs. Ces derniers souhaitent qu'ils mettent en place des mesures techniques de filtrage afin d'empêcher l'accès à ces sites de téléchargement illégaux.

Rappelons par exemple un épisode assez révélateur qui s'est déroulé au mois de février 2007. Les éditeurs de contenus américains, principalement les grandes majors américaines, ont réalisé un rapport stigmatisant le rôle indirect joué par [le moteur de recherche Google](#).

Un peu comme si l'on accusait les fabricants de voitures d'être à l'origine des erreurs de conduites des accidentés de la route.

Peu après cette publication, Google était attaqué en justice par Viacom pour avoir collaboré à la distribution de contenus protégés par copyright sur le service de vidéo de YouTube. Viacom réclamait à l'époque des faits une coquette somme de 1 milliard de dollars de dédommagement.

En réponse à ces attaques, Google a estimé que la poursuite enclenchée par Viacom mettait en péril tout le fonctionnement de l'Internet. De son côté, YouTube a récemment mis en place un dispositif technique afin de lutter contre la diffusion de vidéos piratées.

AT&T veut aller encore plus loin que YouTube

AT&T envisage de mettre en place des mesures anti-piratage directement au niveau de la distribution du réseau. C'est du moins ce que rapporte le journal *BusinessWeek*, qui dans son édition du jour précise qu'AT&T devrait utiliser la technologie d'une start-up baptisée Vobile.

Le but de cette technologie est d'empêcher les internautes d'accéder aux sites Web qui hébergent du contenu pirate et de mettre en ligne sur des sites de partage de vidéos des films protégés.

Pour AT&T, ce système permettrait à terme de protéger les studios et également de générer de l'audience sur les sites légaux. Cet Internet sans piratage, est baptisé la « no piracy zone ».

L'annonce de ce projet a provoqué une véritable levée de boucliers au sein de l'EFF (Electronic Frontier Foundation). L'avocat spécialiste du net, Lee Tiern a ainsi expliqué : *« AT&T devrait faire attention. C'est une annonce très sérieuse à ne pas prendre à la légère. Il s'agit d'une question qui soulève des problématiques très graves. »*

Rappelons qu'en France, [la mission Olivienne](#) dont l'objet est de trouver des moyens contre le piratage préconise la mise en place d'une phase de test de filtrage des réseaux de 24 mois qui pourrait déboucher sur une adoption si les résultats sont jugés satisfaisants... Les FAI se sont ainsi engagée à « collaborer avec les ayants droit sur les modalités d'expérimentation des technologies de filtrage

des réseaux disponibles, et les déployer si les résultats s'avèrent probants, et la généralisation techniquement et financièrement réaliste ». Les FAI français ont pourtant toujours rejeté cette idée, considérant qu'ils sont des hébergeurs et non pas des éditeurs. De leurs côtés, les associations de consommateurs estiment que le filtrage s'apparente à une limitation des libertés.